i defin

Rapport de gestion et ses annexes

2017

Table des matières

1)	LES COMPTES ANNUELS	3
а	. Bilan après répartition	3
b	. Compte de résultats	5
C.	. Affectation et prélèvements	6
2)	EVOLUTION DES ACTIVITES	7
3)	LES COMMENTAIRES FINANCIERS	13
а	. Commentaires à l'ACTIF	13
	ACTIFS IMMOBILISES	13
	ACTIFS CIRCULANTS	13
b	. Commentaires au PASSIF	14
	CAPITAUX PROPRES	14
	DETTES	15
C.	. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS	16
4)	LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	18
5)	LES REGLES D'EVALUATION	19
6)	LISTE DES GARANTIES	21
7)	LES MARCHES PUBLICS	22
8)	LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	23
9)	LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION	24
10)	L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	26
11)	LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	27
12)	LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	28

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF	Exercice 2017	Exercice 2016	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	197.476.464	200.607.738
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
Terrains et constructions	22	-	-
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	324	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	197.476.464	200.607.738
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	182.758.927	186.426.718
Participations	282	182.758.927	186.426.718
Créances	283	-	-
Autres immobilisations financières	284/8	14.717.537	14.181.020
Actions et parts	284	14.717.537	14.181.020
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	-	-
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	41.350.893	32.320.484
Créances à plus d'un an	29	842.793	247.790
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	842.793	247.790
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés et commandes en cours d'exécution	36/37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	707.834	658.072
Créances commerciales	40	2.460	3.316
Autres créances	41	705.374	654.756
Placements de trésorerie	50/53	35.145.252	29.244.716
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	35.145.252	29.244.716
Valeurs disponibles	54/58	4.654.716	2.113.656
Comptes de régularisation	490/1	299	56.250

PASSIF		Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES	10/15	133.519.478	127.273.112
Capital	10	6.604	6.604
Capital souscrit	100	19.296	19.296
Capital non appelé	101	- 12.692	- 12.692
Primes d'émission	11	-	-
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	118.474.187	119.261.989
Réserve légale	130	1.905	1.905
Réserves indisponibles	131	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	118.472.282	119.260.084
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	15.038.687	8.004.519
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	0	0
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	105.307.880	105.655.110
Dettes à plus d'un an	17	88.287.540	91.994.391
Dettes financières	170/4	88.287.540	91.994.391
Emprunts subordonnés	170	-	-
Emprunts obligatoires non subordonnés	171	-	-
Dettes de location-financement et assimilées	172	-	-
Etablissements de crédit	173	88.287.540	91.994.391
Autres emprunts	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	42/48	17.020.340	13.660.719
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	11.772.463	8.102.876
Dettes financières	43	-	-
Etablissements de crédit	430/8	-	-
Autres emprunts	439	-	-
Dettes commerciales	44	58.762	371.088
Fournisseurs	440/4	58.762	371.088
Effets à payer	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.882	3.307
Impôts	450/3	4.882	3.307
Rémunérations et charges sociales	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	5.184.233	5.183.448
Comptes de régularisation	492/3	-	0
TOTAL DU PASSIF	10/49	238.827.358	232.928.222

b. Compte de résultats

		Exercice 2017	Exercice 201
Ventes et prestations	70/76A	782.170	712.4
Chiffre d'affaires	70	-	
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en	71	-	
cours d'exécution			
Productions immobilisées	72	-	
Autres produits d'exploitation	74	780.269	712.4
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1.901	
Coût des ventes et prestations	60/66A	522.517	863.4
Approvisionnements et marchandises	60	-	
Achats	600/8	-	
Stocks : réduction (augmentation)	609	-	
Services et biens divers	61	408.603	752.:
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établis-	630	-	
sement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4	-	
d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	,		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et	635/7	-	
reprises)	,		
Autres charges d'exploitation	640/8	113.913	111.:
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de	649	-	
restructuration			
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	259.654	-151.0
Produits financiers	75/76B	15.431.724	10.165.
Produits financiers récurrents	75	14.895.207	10.165.
Produits des immobilisations financières	750	14.873.452	10.029.
Produits des actifs circulants	751	3.359	116
Autres produits financiers	752/9	18.396	18.0
Produits financiers non récurrents	76B	536.517	
Charges financières	65/66B	2.504.499	3.391.
Charges financières récurrentes	65	2.504.499	2.347.
Charges des dettes	650	2.503.765	2.345.
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks,	651	-	
commandes en cours et créances commerciales : dotations			
(reprises)			
Autres charges financières	652/9	734	2.0
Charges financières non récurrentes	66B	-	1.043.9
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9902	13.186.878	6.622.8

		Exercice 2017	Exercice 2016
Prélèvements sur les impôts différés	780	_	_
Transfert aux impôts différés	680	_	_
Impôts sur le résultat	67/77	-	0
Impôts	670/3	-	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	13.186.878	6.622.828
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	13.186.878	6.622.828

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2017	Exercice 2016
District (Deuts) \ affects	0005	24 404 207	42 220 040
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	21.191.397	12.330.940
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	13.186.878	6.622.828
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	8.004.519	5.708.111
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	787.802	2.669.497
sur le capital et les primes d'émission	791	-	-
sur les réserves	792	787.802	2.669.497
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
au capital et aux primes d'émission	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	15.038.687	8.004.519
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.940.513	6.995.918
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.995.918
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

2) EVOLUTION DES ACTIVITES

(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

2010 avait été une année de transition, après les opérations de la montée en puissance initiée en 2008. A partir de 2013, les réflexions à plus long terme ont commencé à être opérationnalisées, en ce qui concerne la gestion dynamique de certains actifs, avec toujours le même objectif de veiller à l'octroi d'un dividende lissé aux associés communaux, dans un environnement financier et régulatoire en évolution, qui doit inciter plus que jamais à la prudence. Ces réflexions et analyses ont été poursuivies en 2014 et ont débouché fin d'année sur une décision de diversification qui a été opérationnalisée en 2015 via le dossier « Wind4Wallonia ».

En ce qui concerne d'abord le dividende lissé, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ont maintenu le cap fixé par IDEFIN depuis sa création, à savoir le maintien, jusqu'à l'exercice 2014, d'un revenu lissé octroyé aux communes actionnaires. Toutefois, l'attention des associés a de nouveau été attirée sur un environnement qui a en partie changé, et dont certains éléments essentiels doivent être surveillés, car ils peuvent impacter la politique du dividende lissé à moyen terme : le contexte régulatoire et les positions de la CWAPE sur les tarifs des GRD ; la crise économique et financière qui peut impacter les conditions auxquelles les GRD peuvent financer leurs investissements ; la problématique des revenus provenant d'ECS.

On observe en effet depuis 2013 une dégradation des paramètres qui servent au calcul du dividende. D'une part, le taux OLO 10 est à un plancher historique très bas et a continué à diminuer en 2014. D'autre part, ECS a décidé de procéder à une compensation entre l'APP (Allowance Public Partner) en électricité (qui est resté positive) et l'APP en gaz (qui est négative depuis plusieurs années). Par ailleurs, Electrabel conserve un droit de put visant le rachat de ses parts au plus tard en 2019. Sur ces deux derniers éléments, le dossier a progressé en 2014, dans le cadre d'une négociation globale avec Electrabel et les pouvoirs publics, représentés par Intermixt. Ces négociations se sont conclues par un nouveau MoU du 22 décembre 2014, qui prévoit d'une part le retrait effectif du secteur public d'ECS dès l'exercice 2015, et d'autre part une anticipation de la dernière phase de la montée en puissance avec une cession de la participation d'Electrabel au capital d'ORES Assets, qui interviendrait à l'issue de l'exercice 2016. Ces accords ont été traduits dans une convention transactionnelle conclue le 30 avril 2015 entre Electrabel, Intermixt, ORES, ORES Assets, ECS et les IPF Wallonnes.

En 2016, Le Conseil d'administration a marqué accord sur les modalités de financement du prix du Put devant être payé à Electrabel le 31 décembre 2016, consistant en un mixte de sources de financement et portant sur les montants de 48,6M€ en électricité (dont 9,6M€ par remboursement des parts R et le solde par emprunt) et de 11,4M€ en gaz (dont 1,9M€ sur fonds propres et le solde par emprunt).

Enfin, le contexte du secteur a fondamentalement changé avec la constitution, fin 2013, du GRDU ORES ASSETS, qui couvre désormais tout le territoire wallon. En ce qui concerne le territoire IDEG/IDEFIN, celui-ci est représenté au sein de la nouvelle structure par 4 administrateurs, et via un Comité de secteur composé de 12 membres. Les échanges d'information entre le GRDU et les IPF s'opèrent par ailleurs via Intermixt, au sein duquel un Comité régional wallon avait d'abord été constitué. En 2014, il a été décidé de donner une forme juridique à cette plate-forme, qui est devenue le GIE des IPFW. Le GIE qui est opéré sur un mode paritaire (une voix par IPF) ne peut engager les IPF ; toute décision revenant in fine aux organes compétents des intercommunales de financement.

La loi-programme du 19 décembre 2014 contient des dispositions modifiant le CIR92, et tendant à soumettre les intercommunales à l'ISOC. L'intercommunale a analysé les conséquences de cette mesure sur son business plan et analysé les mesures d'optimisation qui permettraient de réduire les impacts de cette modification législative. Ces analyses sont menées avec l'appui d'un consultant spécialisé. Elles ont conduit à une modification statutaire en décembre 2015, visant à distinguer dans les revenus octroyés aux associés, d'une part les redevances de voirie (qui sont désormais gérées pour compte des communes et ne transitent plus par le compte de résultat de l'intercommunale), et d'autre part les dividendes. Le conseil d'administration a validé un business plan permettant de garantir, jusqu'en 2019, l'octroi d'un revenu au moins équivalent pour chaque associé à ce que représentait le dividende lissé avant l'entrée en vigueur de cette modification statutaire.

Le budget 2018 et les projections financières sont établis sur base de la politique de revenus décidée le 23/09/2015 par le Conseil d'Administration. Celle-ci prévoit pour le secteur « électricité », que le revenu de chaque associé soit au minimum égal au dividende lissé historique, sur la période 2016-2018, avec apport éventuel du secteur « participations », et pour le secteur « gaz », que le revenu de chaque associé soit au minimum égal au dividende dégressif prévu, sur la période 2016-2018. A partir de 2019, la situation devra être reconsidérée, et la politique de dividende devra être réévaluée au regard des hypothèses futures (taux olo, évolutions annoncées en ce qui concerne la méthodologie tarifaire validée par la CWaPe à partir de 2019).

Sur cette base, le revenu « électricité » s'établirait à 12.161.279 € pour 2018, sous réserve de l'ajustement annuel résultant du montant des redevances de voirie et moyennant une intervention annuelle du secteur « Participations ». Pour le « gaz », le revenu est de 144.895 € et sera uniquement constitué de redevances de voirie pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Rappelons, en conclusion de cette historique, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 100 M€.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d'une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d'IDEG – électricité s'est élevée à 75% dès 2011.

Le Conseil d'administration a décidé en octobre 2012 de souscrire de nouvelles parts A en IDEG, en vue d'une recapitalisation d'IDEG conformément à ses statuts, qui indiquent que le ratio Fonds Propres / Total Bilan reste égal ou supérieur à 30%. Cette souscription a porté sur un montant de 1,695 M€ et a été financée par la trésorerie propre du secteur. Depuis, IDEFIN contribue au maintien de ce ratio par une contribution annuelle aux recapitalisations d'ORES ASSETS. En 2017, elle s'est élevée à 4,067 M€ principalement financés par souscription d'emprunt.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d'administration a décidé de se donner la possibilité d'activer le secteur 4 à hauteur maximum de 25% du dividende lissé, si à l'avenir le secteur électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Cette décision n'a pas trouvé lieu à s'appliquer en 2014. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement..

Il est rappelé que la Ville de Couvin a souhaité, en 2007, se retirer du GRD Ores Assets en ce qui concerne l'électricité, ce qui implique un retrait du secteur électricité d'IDEFIN. Chacune des trois parties a mandaté un expert, en vue d'évaluer ce que chaque partie subirait en cas d'exécution de la décision prise par la Ville. Le Conseil d'administration a validé en 2016 la désignation d'un expert complémentaire. Malgré quasi 10 années d'expertise et de négociations pour tenter de rapprocher les points de vue, force est de constater qu'un accord n'a toujours pas été trouvé. L'issue de ce dossier reste donc incertaine.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts. En 2009, l'effort a porté sur l'acquisition de parts par IDEFIN équivalant à 10,71% du capital.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur 4, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur 4 au secteur 2.

Le Conseil d'administration a décidé en octobre 2012 de souscrire de nouvelles parts A en IDEG, en vue d'une recapitalisation d'IDEG conformément à ses statuts, qui indiquent que le ratio Fonds Propres / Total Bilan reste égal ou supérieur à 30%. Cette souscription a porté sur un montant de 2,685 M€ et a été financée par

une ouverture sur le crédit bancaire susmentionné. Depuis, IDEFIN contribue au maintien de ce ratio par une contribution annuelle aux recapitalisations d'ORES ASSETS. En 2017, elle s'est élevée à 1,859 M€ financés par souscription d'emprunt.

Par ailleurs, il a aussi été décidé en 2015 de poursuivre, à la demande d'un associé, la distribution d'un dividende pour les associés en gaz, en réduisant celui-ci à hauteur de 0,3 M€ en 2015, avec dégressivité annuelle pour les exercices 2016 à 2018, ceux-ci étant soumis à une évaluation annuelle sur base des paramètres du business plan et les éléments de conjoncture.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent IDEG électricité (secteur 1) et Ideg gaz (secteur 2). D'autres participations sont logées dans le secteur 4, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2009) de 15 M€. Il s'agit de participations dans GDF Suez, Suez Environnement, PUBLI-Gaz et PUBLI-T. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2009 et un suivi attentif mis en place, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours.

IDEFIN a décidé en 2010 de souscrire à l'acquisition de parts bénéficiaires R en IDEG. Celles-ci représentent une source de revenu appréciable pour IDEFIN considérant le taux de rémunération (OLO 10 ans + 70 points de base) estimé à 3,80 % le 11 août 2010 contre un taux de rémunération des placements de trésorerie actuels avoisinant les 1,20 %. La disponibilité des fonds moyennant préavis de 6 mois, en fait un placement dont la liquidité reste correcte. Un second tour a permis d'acquérir des parts R supplémentaires en 2011. Ces parts sont logées dans les secteurs électricité et gaz. Toutefois le secteur placements a contribué, moyennement rémunération, au financement des parts R acquises par le secteur gaz.

En ce qui concerne les participations en PUBLI-Gaz, il a été décidé de souscrire en 2011 à l'augmentation de capital, pour un montant total de 1,4 M€.

En ce qui concerne les participations en PUBLI-T, il a été décidé de souscrire en 2015 5.277 parts supplémentaires, pour un montant global de 2,3 M€.

Le Fonds UREPEER a été créé le 19 mars 2008 par décision du Conseil d'Administration d'IDEFIN. Il est alimenté à hauteur de 2 millions € par prélèvement sur les réserves. En 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'étendre à 50% des coûts le montant du subside lorsqu'aucun autre subside n'a été sollicité, à condition de joindre au dossier un rapport élaboré par un auditeur agréé. Il a été décidé, en 2011 que ce rapport pouvait être effectué par un architecte du département Développement Territorial du BEP, afin de permettre un gain de temps et d'argent pour les Communes et un traitement du dossier plus rapide.

Le Fonds UREPER est venu à échéance au 31/12/2013, bien qu'il reste encore à cette date un montant de 299.544 € à prélever par les associés. Il a dès lors été décidé de le prolonger pour une durée de 6 mois. A l'issue de cette prolongation, il a été décidé de recréer un nouveau fonds, opérant aux mêmes conditions, et doté de 1 M€. Les associés ont été informés de ces dispositions et ont commencé à rentrer de nouveaux projets ; ceux-ci s'élevaient à un montant de 830.474 € fin 2017 ; le Conseil d'administration du 20 décembre 2017 a décidé de prolonger le fonds pour une durée de un an, jusque fin 2018.

Les participations en GDF Suez (désormais dénommé ENGIE) et Suez Environnement ont été examinées sous l'angle de la valorisation financière. En 2010 et 2011, le cours de ces actions a été suivi attentivement. En ce qui concerne GDF Suez, la moitié du portefeuille a été cédée en août 2011, étant donné que la valeur du titre était passée sous le seuil plancher de 21€ défini par le Conseil d'administration. Le monitoring des titres s'est poursuivi en 2015 et 2016. Il n'y a pas eu de mouvements sur ces portefeuilles en 2015 ni en 2016, ces actions gardant une attractivité via le niveau des dividendes perçus, et ce malgré l'évolution des cours.

Après clôture du secteur 3, les réflexions de diversification dans le secteur énergétique se sont poursuivies, avec le projet Win4Wallonia porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédicacée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour).

Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à Modave, pour un montant de 0,328M€.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

Secteur 5 – Centrale de marché

En décembre 2008, un deuxième marché de deux ans a été passé avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève aujourd'hui à 81. Pour ce marché qui a pris cours au 1er janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2010, les adhérents sont alimentés en électricité basse tension par Lampiris et en électricité haute tension, électricité-éclairage public et gaz naturel par Electrabel.

Une société de consultance a été choisie dès fin 2009, pour accompagner les services dans la mise sur pied du troisième marché.

En mai 2010, décision a été prise d'attribuer le marché relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux entités associées à la centrale de marché IDEFIN à la société Lampiris de Liège aux conditions de son offre pour l'ensemble des lots.

La procédure pour pouvoir attribuer le quatrième marché avant l'été 2012 avait été mise en place au deuxième semestre 2011, avec la même volonté de bénéficier, autant que possible, d'un point bas de la courbe des prix de l'énergie au moment de l'attribution du marché. La société Summit Energy a été choisie pour accompagner IDEFIN dans le processus, et les adhérents ont été sollicités pour adopter les délibérations d'adhésion à la centrale. Le cahier spécial des charges, portant sur une durée de 3 ans et un montant

estimatif global de 38,5 M€ HTVA a été validé par le Conseil d'administration en février 2012, et le marché a été attribué en mai 2012 à la société Lampiris de Liège pour les 5 lots.

Le cinquième marché, portant sur un triennat 2016-2018 a été attribué à la fin du printemps 2015 (toujours dans l'objectif de viser un point bas sur la courbe d'évolution des prix), aux sociétés suivantes, pour un montant total estimé de plus de 38 millions d'€: Lot 1 (gaz naturel) : ENI Gas & Power ; Lot 2 (électricité HT) : EDF Luminus ; Lot 3 (électricité BT) : ENI Gas & Power ; Lot 4 (éclairage public) : Lampiris ; Lot 5 (électricité HT supérieur à 4 GWh) : EDF Luminus.

Le cahier des charges pour le sixième marché a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2017, marché qui doit être activé pour l'été 2018, et porter sur une durée de 2 ans et un montant estimatif s'un peu moins de 30 millions d'€.

3) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 197.476.464 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : Engie, Suez Environnement, Publigaz, Publi-T, ORES Assets scrl, ORES scrl, Wind4Wallonia et Socofe. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 842.793 € d'autres créances actées dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Wind4Wallonia et Eolienne de la Fagnes.

Les **créances à un an au plus** comprennent les **créances commerciales** pour 2.460 € et les **autres créances** pour 705.374 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier à récupérer et des montants à court terme dans le cadre du prêt accordé à Wind4Wallonia.

Les **placements de trésorerie** comprennent des placements à terme et carnets de dépôts pour 35.145.252 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 4.654.716 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** comprennent des produits acquis pour un montant de 299 € correspondant à des produits financiers relatifs à 2017 et perçus en 2018.

b. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Le **capital** à l'issue de l'exercice 2017 est identique au 31 décembre 2016 et s'élève à 6.604 €. Il est souscrit à concurrence de 19.296 €.

Le capital est constitué sous forme d'apports en numéraire pour ce qui est des parts sociales A (communes), et de 10 parts B souscrites par le BEP pour un montant total de 250 €.

Les parts A sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 24.80 €.

768	parts Communes	19.046 €			
Dawta	I	N4==+==+	Douto	I	Mantant
Parts		Montant	Parts		Montant
8	Anhée	198,40	5	Havelange	124,00
8	Assesse	198,40	5	Houyet	124,00
10	Beauraing	248,00	32	Jemeppe-Sur-Sambre	793,60
4	Bièvre	99,20	8	La Bruyère	198,40
4	Cerfontaine	99,20	10	Les Bons-Villers	248,00
30	Ciney	744,00	12	Mettet	297,60
18	Couvin	446,40	267	Namur	6.621,60
28	Dinant	694,40	3	Onhaye	74,40
3	Doische	74,40	11	Philippeville	272,80
19	Eghezée	471,20	12	Profondeville	297,60
6	Fernelmont	148,80	3	Rochefort	74,40
9	Floreffe	223,20	77	Sambreville	1.909,60
15	Florennes	372,00	10	Sombreffe	248,00
12	Fosses-La-Ville	297,60	3	Somme-Leuze	74,40
4	Gedinne	99,20	5	Vresse-Sur-Semois	124,00
40	Gembloux	992,00	22	Walcourt	545,60
22	Gerpinnes	545,60	19	Yvoir	471,20
5	Gesves	124,00			·
6	Hamois	148,80	1	Aiseau-Presles	24,80
11	Hastière	272,80	1	Viroinval	24,80
	·	<u> </u>		•	•
10	parts BEP	250 €			

Les réserves sont scindées en deux :

- > la réserve légale correspondant à 10% du capital soit 1.905 €;
- > les réserves disponibles s'élèvent à 118.472.282 €.

Les **Capitaux propres** s'élèvent à 133.519.478 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs − « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 88.287.540 €.

Les dettes à un an au plus comprennent :

- ➤ 11.772.463 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatif à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant;
- > 58.762 € de dettes commerciales (fournisseurs, fond UREPEER, jetons restant à payer);
- → 4.882 € de dettes fiscales correspondant au solde de précompte sur jetons à payer sur l'exercice suivant;
- > 5.184.233 € d'autres dettes à court terme qui se composent :
 - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville;
 - Redevances pour occupation du domaine public par le réseau électrique et le réseau gazier (redevances de voirie)
 - Conformément aux dispositions statutaires, telles que modifiées par l'assemblée générale du 17 décembre 2015, les redevances de voirie sont gérées au nom et pour le compte des communes affiliées.
 - Jusqu'au 31 décembre 2014, les redevances de voirie transitaient par le compte de résultats. Depuis le 1er janvier 2015, leur comptabilisation a été adaptée afin de répondre aux nouvelles exigences fiscales liées au passage à l'impôt des sociétés, en accord avec le Service des Décisions Anticipées du SPF Finances.
 - Depuis le 1er janvier 2015, les redevances de voiries perçues d'ORES Assets et d'Elia sont enregistrées en compte de dette dans l'attente de leur versement aux communes bénéficiaires. Elles ne font dès lors plus partie du bénéfice comptable. Toutefois, le conseil d'Administration de l'intercommunale peut décider de conserver une partie des redevances de voirie gérées au titre d'intervention financière, lesquelles feront alors l'objet d'une inscription en compte de résultats.
 - Le solde des redevances pour occupation du domaine public par le réseau électrique et le réseau gazier (redevances de voirie ORES Assets et Elia) relatif au deuxième semestre 2017 s'élève à 2.719.054 €. Ce montant sera versé aux communes bénéficiaires en juin 2018 ;
 - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 2.429.179 € relatif à l'exercice comptable 2017.

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 782.170 €. Ce poste est composé des **autres produits** d'exploitation comprenant les redevances de voirie perçues d'ORES Assets et conservées au titre de participation financière au secteur gaz pour un montant de 780.269 € et de produits d'exploitation non récurrents pour un montant de 1.901 € (ajustement d'impôts).

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 522.517€ en 2017 contre 863.447 € en 2016.

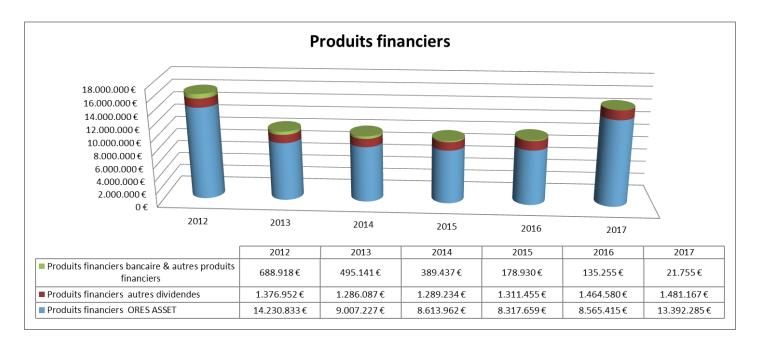
Les services et biens divers passent de 752.101 € en 2016 à 408.603 € en 2017. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale et les interventions versées aux communes dans le cadre des fonds UREPEER (205.432 €).

Les autres charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 113.913 € et comprennent essentiellement la subvention versée au BEP.

Les **produits financiers** s'élèvent à 15.431.724 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des parts ORES Assets, des actions Engie, Publi-T, Publigaz, Suez Environnement, SOCOFE dans les immobilisations financières pour 14.873.452 €;
- > les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 3.359€;
- ► les autres produits financiers s'élèvent à 18.396 €.



Les produits financiers non récurrents actent une reprise de réduction de valeur exceptionnelle sur les immobilisations financières à hauteur de 536.517 € afin d'ajuster la valeur comptable des actions Engie détenues en portefeuille par rapport à la cotation en bourse.

Les **charges financières** sont de 2.504.499 € en 2017 contre 3.391.378 € en 2016.

Les charges financières récurrentes s'élèvent à 2.504.499 € et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS.

Le bénéfice de l'exercice avant impôts s'élève à 13.186.878 €.

L'impôt sur le résultat est nul pour cet exercice.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Le précompte mobilier payé durant l'exercice comptable s'élève à 352.294 € et celui-ci a été intégralement transféré en « autres créances » au titre d'impôts à récupérer.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2017 est de 13.186.878 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 8.004.519 €, l'affectation des 21.191.397 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 787.802 € de prélèvement sur les réserves ;
- 15.038.687 € au bénéfice reporté ;
- > 6.940.513 € en résultat à répartir.

4) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES

Néant

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

5) LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d'application :

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les VALEURS DISPONIBLES sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

Le CAPITAL est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES**, **SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

6) LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2017
ENERCON	Garantie fournisseur de Wind4Wallonia Parc éolien de Dour.	Clôturée le 25 octobre 2017
	Garantie fournisseur de Wind4Wallonia	OCIODI E 2017
SENVION	Parc éolien de Sterpenich.	2.538€
SENVION	Garantie fournisseur de Wind4Wallonia	649.148€
	Parc éolien de Modave.	
	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement	
	bancaire des parcs éolien de Dour,	
WIND4WALLONIA	Sterpenich et Modave et engagement	306.000€
	complémentaire d'apport en capital de	
	rééquilibrage en cas de non prolongation	
	du permis de Dour.	
	Convention de mise en gage des parts	
	sociales et tous dividendes conclue entre	
	les intercommunales associées en	
WIND4WALLONIA	Wind4Wallonia, Electrabel, et les	286.393 €
	établissements de crédit (Belfius et KBC),	
	dans le cadre du financement bancaire des	
	parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	
	Convention de mise en gage de créances	
	des actionnaires conclue entre les	
	intercommunales associées en	
WIND4WALLONIA	Wind4Wallonia, Electrabel, et les	558.478€
	établissements de crédit (Belfius et KBC),	330.170 0
	dans le cadre du financement bancaire des	
	parcs éolien de Dour, Sterpenich et	
	Modave.	

7) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre le liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2016, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

AO : Adjudication ouverte NAP : Négocié avec publicité PN : Publicité nationale AOO : Appel d'offres ouvert NSP : Négocié sans publicité PE : Publicité européenne

AOG: Appel d'offres général

En 2017, aucun marché, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges, n'a été passé par l'Intercommunale IDEFIN.

8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

Comme le prévoit l'Article 1532-1bis §1er du CDLD, « Les Intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activités afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des Administrateurs.

Les Administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er.

La liste de présence des Administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'assemblée générale laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

La formation destinée aux Administrateurs d'IDEFIN s'est déroulée le 20 septembre 2017.

Y ont participé:

Monsieur Sébastien HUMBLET, Président.

Monsieur Jean-Claude NIHOUL, Vice-Président.

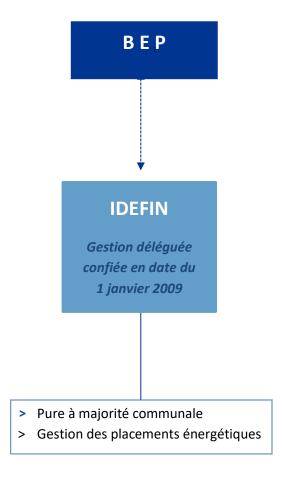
Mesdames Hélène LEBRUN, Nicole LEBRUN et Brigitte MOERMAN, Administratrices.

Messieurs Tanguy AUSPERT, Claude BULTOT, Robert CAPPE, Gregory CHARLOT, Francis COLLOT,
Jean-François FAVRESSE, Henri FOCANT, Pierre HELSON, Michel LEBRUN, Fabrice LETURCQ,
Marcellin MARCHAL, Antoine MARIAGE, Bernard MEUTER, Olivier MOINNET, Pierre MOREAU,
Albert NAVAUX et Jean-Joseph NENNEN, Administrateurs.

9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure de l'intercommunale



b. Composition du CA et du CD

Président : Sébastien Humblet *°

<u>Vice-Président</u>: Jean-Claude Nihoul*

François Seumois

- Tanguy Auspert

Cécile Barbeaux

Claude Bultot*°

- Robert Cappe

- Grégory Charlot

- Francis Collot

Rudy Delhaise

- Jean-François Favresse

- Henri Focant*

- Jean-Claude Goetynck

- Pierre Helson

- Hélène Lebrun

- Michel Lebrun*°

- Nicole Lebrun

- Fabrice Leturcq

- Marcellin Marchal

- Antoine Mariage

- Vincent Massinon

- Bernard Meuter

- Brigitte Moerman

- Olivier Moinnet

- Jacques Monty

- Pierre Moreau*°

- Albert Navaux*°

- Jean-Joseph Nennen

- Christian Pirot

- François Plume*

c. Réunion des instances

En 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni les 22 février, 26 avril, 24 mai, 21 juin, 20 septembre, 26 octobre, 22 novembre, 7et 20 décembre.

Le Comité de Direction s'est réuni les 22 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 13 juin, 20 septembre, 26 octobre et 22 novembre en 2017.

Le Comité de Rémunération s'est réuni le 22 mars 2017.

L'Assemblée Générale s'est réunie les 21 juin et 20 décembre 2017.

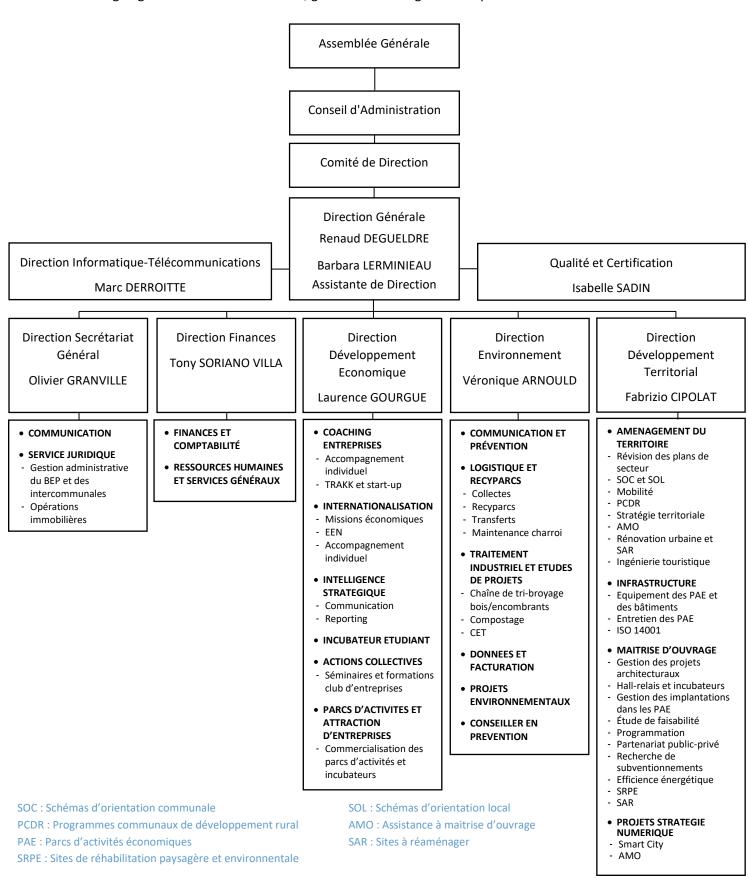
^{*}Administrateur également membre du Comité de Direction

[°] Membre du Comité de Rémunération

10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.



11) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation out toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

- Prendre en charge, pour le compte des Communes, le financement de projets de maintenance et de développement de réseaux de gaz et d'électricité;
- Développer une politique active en matière de placements et d'investissements combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;
- Gérer la montée en puissance de la participation publique dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires;
- Participer à un groupement d'intérêt économique avec les 6 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie;
- > Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;
- > Mettre en place une centrale d'achat groupé d'énergie pour les Communes associées.

12) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COM	PTES approu	ıvés*		BUDGETS prévisionnels**			
2015	2016	2017	DEPENSES	2018	2019	2020	
13.048.455	59.725.141	16.580.729	SECTEUR - Electricité	17.532.726	13.459.561	13.482.445	
3.699.810	16.571.244	5.823.083	SECTEUR - Gaz	4.939.433	6.099.762	6.217.007	
6.165.933	4.396.549	3.010.885	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	4.850.927	5.433.089	5.362.414	
0	0	0	SECTEUR - Centrale de marché	5.000	P.M.	P.M.	
22.914.198	80.692.935	25.414.697	TOUS LES SECTEURS	27.323.086	24.992.412	25.061.866	

2015	2016	2017	RECETTES	2018	2019	2020
10.454.048	45.884.990	23.018.061	SECTEUR - Electricité	17.532.726	13.465.429	13.471.618
1.584.645	1.727.052	1.686.566	SECTEUR - Gaz SECTEUR - Participation et Fonctionnement	4.939.433 4.850.927	5.340.342 1.748.051	5.435.704 1.742.138
0	0	0	SECTEUR - Centrale de marché	5.000	P.M.	P.M.
14.426.381	59.628.943	28.802.377	TOUS LES SECTEURS	27.323.086	20.553.822	20.649.460

^{*}Comprennent uniquement les éléments du compte de résultats hors écritures de mouvement des provisions et des réserves, ainsi que les mouvements au niveau des immobilisations financières et des emprunts.

^{**} hors mouvement des réserves et fonds propres



Rapport du Comité de rémunération

2017



Siège Administratif
Avenue Sergent Vrithoff 2 à 5000 Namur

Extrait du Registre des Procès-verbaux des réunions du Comité de Rémunération

Réunion du 28/03/2018

SECRETARIAT GENERAL

Sont présents :

Monsieur Sébastien HUMBLET, Président, **présent** Monsieur Michel LEBRUN, Administrateur, **présent** Monsieur Pierre MOREAU, Administrateur, **présent** Monsieur Albert NAVAUX, Administrateur, **présent**

Est excusé s

Monsieur Claude BULTOT, Administrateur, excusé

Equipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur général du BEP, présent Monsieur Olivier GRANVILLE, Directeur du secrétariat Général du BEP, présent Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité du BEP, présent

La séance est ouverte à 16 heures

2. PUBLICITE DES REMUNERATIONS 2017 - DECRET DU 25 AVRIL 2014 - ARTICLE L 1523-17§2 DU CDLD

Le Comité de Rémunération, à l'unanimité :

- marque son accord sur le rapport rédigé en application de l'article L1523-17 §2 du CDLD ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération;
- marque son accord pour le soumettre au prochain Conseil d'Administration, en annexe au rapport de gestion.

O. GRANVILLE Directeur Secrétariat Général du BEP

<u>Votre correspondant</u>: J. CAVILLOT, Assistante Juridique - \bigcirc 081/71.71.69 - \bigcirc : jca@bep.be. <u>Responsable</u>: O. GRANVILLE, Directeur - \bigcirc 081/71.71.30 - \bigcirc : ogr@bep.be.

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

Article L1523-17 CDLD

IDEFIN – Exercice 2017

A. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

> Informations générales

Plafond barémique indexé au 31/12/2017	23.902,29€
Montant du jeton de présence brut indexé	202,56€
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration	9
Nombre de réunions du Bureau exécutif (comité de direction)	8
Nombre de réunions du Comité de rémunération	1
Nombre de réunions du Comité d'Audit	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #1	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #	Néant

> Commentaire éventuel

Néant

- Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Bureau exécutif, du Comité de rémunération, de chaque Comité de secteur ou autre organe restreint de gestion et le taux de présence à chaque réunion à laquelle ils sont censés participer.
 - A = Absent
 - E = Excusé
 - P = Présent
 - R = Représenté
 - -= Pas encore Administrateur ou n'est plus administrateur

Conseil d'Administration	22 févr	26 avr	24 mai	21 juin	20 sept	26 oct	22 nov	7 déc	20 déc	Taux de présences
AUSPERT Tangy	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
BARBEAUX Cécile	Р	Р	Р	Р	Е	Р	Е	Р	Е	67%
BULTOT Claude	Р	Е	Р	Р	Р	Р	Е	Р	Р	78%
CAPPE Robert	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
CHARLOT Grégory	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Е	Р	Р	89%
COLLOT Francis	Р	Р	Е	Р	Р	Р	Р	Р	Р	89%
DELHAISE Rudy	Р	Р	Р	Р	Е	Е	Р	Р	Р	78%
FAVRESSE Jean-François	Р	Р	Р	R	Р	Р	Р	Р	Р	89%
FOCANT Henri	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Е	Р	78%
GOETYNCK Jean-Claude	Р	Р	Р	Р	Ε	Р	Р	R	Р	78%
HELSON Pierre	Р	Е	Р	Р	Р	Ε	Р	Е	Е	56%
HUMBLET Sébastien	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
LEBRUN Hélène	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
LEBRUN Michel	R	Е	Е	Р	Р	Р	Р	Р	Р	67%
LEBRUN Nicole	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
LETURCQ Fabrice	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
MARCHAL Marcelin	Р	Е	Р	Р	Р	Р	Р	E	Р	78%
MARIAGE Antoine	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
MASSINON Vincent	E	Е	Е	E	E	Ε	E	E	Ε	0%
MEUTER Bernard	Р	Р	R	Е	Р	Р	R	Р	Р	67%
MOERMAN Brigitte	Р	Е	Р	Р	Р	Р	Ε	Е	Ε	56%
MOINNET Olivier	Р	Р	Е	Р	Р	Р	Р	Р	Р	89%
MONTY Jacques	R	Р	Е	Р	E	Ε	Р	Р	Ε	44%
MOREAU Pierre	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
NAVAUX Albert	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
NENNEN Jean-Joseph	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	E	Р	89%
NIHOUL Jean-Claude	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
PIROT Christian	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
PLUME François	Р	Р	Р	Р	E	R	Р	Р	Е	67%
SEUMOIS François	Р	Р	Р	Р	Е	Р	Р	Р	Р	89%

Comité de direction	22 févr	22 mars	26 avr	24 juin	13 juin	20 sept	26 oct	22 nov	Taux de présences
BULTOT Claude	E	Р	E	Р	Р	Р	Р	Е	62%
FOCANT Henri	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
HUMBLET Sébastien	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
LEBRUN Michel	R	Е	Е	Е	Р	Р	Р	Р	50%
MOREAU Pierre	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
NAVAUX Albert	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
NIHOUL Jean-Claude	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%
PLUME François	р	Р	Р	Р	Р	Р	R	Р	87%
SEUMOIS François	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	100%

Comité de rémunération	22 mars
BULTOT Claude	Р
HUMBLET Sébastien	Р
LEBRUN Michel	Е
MOREAU Pierre	Р
NAVAUX Albert	Р

> Détail des rémunérations

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle ¹
Président	20.709,54€	Décision AG indexé en déc. 2007 : 17 500.00 € Indice pivot (fonction publique)	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	- GIE des Ics de financement wallonne: AG et CA: rémunéré 410,16 €/jeton - Intermixt: AG et CA: non rémunéré - Win4Wallonia: AG: non rémunéré
Vice-président 1	15.532,20€	Décision AG indexé en déc. 2007 : 75% du montant de la rémunération du Président Indice pivot (fonction publique)	La fonction de vice-Président implique une préparation des dossiers et l'animation des séances des organes de direction, en cas d'empêchement du Président, ainsi qu'une fonction de représentation. Ces éléments supposent l'octroi une indemnité fixe, néanmoins inférieure à celle du Président.	- <u>GIE des Ics de financement</u> <u>wallonne :</u> AG et CA : rémunéré 205,08 €/jeton
Vice-président 2	15.532,20 €	Décision AG indexé en déc. 2007 : 75% du montant de la rémunération du Président Indice pivot (fonction publique)	La fonction de vice-Président implique une préparation des dossiers et l'animation des séances des organes de direction, en cas d'empêchement du Président, ainsi qu'une fonction de représentation. Ces éléments supposent l'octroi une indemnité fixe, néanmoins inférieure à celle du Président.	Néant
Administrateurs Comité de gestion/direction autre que Président et Vice-Présidents	7.963,19 € pour 6 administrateurs	7.403,41 € : Rémunération brute 559,78 € : Frais de déplacement	Néant	Néant
Administrateurs CA autre que Président et Vice-Présidents	35.469,14 € pour 27 administrateurs	33.922,98 €: Rémunération brute 1.546,16 €: Frais de déplacement	Néant	Pour 4 administrateurs : - Ores Assets : CA : non rémunéré - Ores SCRL : CA : mandat rémunéré Jeton : 193.07 € Indemnité km : 0,35 €/ km

¹ Situation au 31.12.2017

			Pour 2 administrateurs : - Ores SCRL : comité d'audit : mandat rémunéré Jeton : 193.07 € Indemnité km : 0.35 €/km
			Pour 1 administrateur : Ores SCRL : comité de nomination et de rémunération : mandat rémunéré Jeton : 193,07 € Indemnité km : 0,35 €/ km
			Pour un représentant NON Administrateur: - Publigaz: comité de direction: rémunéré: 942 € brut
TOTAL GENERAL	95.206,27€		

> Commentaire éventuel

Néant

B. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES TITULAIRES EN FONCTION DE DIRECTION

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (Voir BEP)	Néant	Néant
TOTAL GENERAL	0€		

> Commentaire éventuel

Néant

Liste des mandats détenus par IDEFIN Rapport de Rémunération 2018 Exercice 2017

GIE des Ics de financement

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Conseil de Gérance	Oui – montant rétrocédé en 2017 : 2071,30 €
Humblet Sébastien	Président	Oui	Comité stratégique Conseil de gérance	Non Oui (jeton : 410,16 €)
Masson Frédéric	Agent	Non	Comité technique	Non
Soriano Tony	Agent	Non	Comité technique	Non
Nihoul Jean-Claude	Président	Oui	Conseil de gérance	Oui (jeton: 205,08 €)

Intermixt

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président	Oui	Conseil Administration	Non

Ores Assets

Nom	Fonction	AG	Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Non	Conseil Administration	Non
Robert Cappe	Administrateur	Non	Conseil Administration	Non
Lasseaux Stéphane	Administrateur	Non	Conseil Administration	Non
Barbeaux Cécile	Administratrice	Non	Conseil Administration	Non
Bultot Claude	Administrateur	Non	Conseil Administration	Non

Ores scrl

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Non	Conseil Administration Bureau exécutif	Oui – CA et Bureau exécutif (jeton 163,07 € + 0.35 €/km)- montant rétrocédé en 2017 : 2179,50 €
Robert Cappe	Administrateur	Non	Conseil Administration Comité de nomination et de rémunération	Oui - CA (jeton 163,07 € + 0.35 €/km) Oui – Comité de rémunération et de nomination (jeton 193,07 € + 0.35 €/km)
Lasseaux Stéphane	Administrateur	Non	Conseil Administration Comité d'audit	Oui - CA (jeton 163,07 € + 0.35 €/km) Oui – Comité Audit – Président 14.997€ brut annuel
Barbeaux Cécile	Administratrice	Non	Conseil Administration	Oui - CA (jeton 163,07 € + 0.35 €/km)
Bultot Claude	Administrateur	Non	Conseil Administration Comité d'audit	Oui - CA (jeton 163,07 € + 0.35 €/km) Oui – Comité Audit (jeton 193,07 € + 0.35 €/km)

Publigaz

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Christine Declercq	Autre	Non	Comité de Direction	Oui: 942 € brut

Win4Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autre Organe	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général	Oui	Non	Non
Humblet Sébastien	Président	Oui	Non	Non
Soriano Tony	Directeur	Oui	Conseil Administration Comité technique	Non Oui jusque mars 2017 : montant rétrocédé 400 €

.....



Rapport du Commissaire-Réviseur

2017



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCRL

« INTERCOMMUNALE PURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ »

(en abrégé : « IDEFIN »)

POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée « IDEFIN » (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 décembre 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée « IDEFIN » durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 238.827.357,60 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 13.186.878,23.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rue de Jausse 49 - 5100 Naninne T. 081 30 22 42 - F. 081 31 08 50

E-mail: namur@fcg-audit.be

TVA/BCE: BE 0446.111.908 - RPM NAMUR

IBAN: BE14 2500 2896 4083

BIC: GEBABEBB

Membre de l'IRE sous le n° B0164

PrimeGlobal www.fcg-audit.be

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel], et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

R

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 20 avril 2018.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCCRL

Commissaire, représentée par :

Olivier RONSMANS Réviseur d'Entreprises

Page 4 sur 4



Comptes annuels

2017

40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0257744044	P.	U.	D.

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

	DÉPOSER EN VERTU	J DU CODE DES SOC	IÉTÉS	
DONNÉES D'IDENTIFICA	TION			
DÉNOMINATION: IDEFIN	S.C.			
Forme juridique: SCRL				
Adresse: Avenue Sergen	t Vrithoff			N°: 2
Code postal: 5000	Commune: Namur			
Pays: Belgique				
	orales (RPM) - Tribunal de Commerce de	Liège, division Namur		
Adresse Internet: 1				
		Numéro	d'entreprise	0257744044
DATE 26/01/2010 publication des actes cons	du dépôt de l'acte constitutif (titutif et modificatif(s) des statuts.	OU du document le plus réce	ent mentionnan	nt la date de
COMPTES ANNUELS	EN EUROS	2		
	арр	orouvés par l'assemblée gén	érale du	20/06/2018
et relatifs à	l'exercice couvrant la période du	01/01/2017	au	31/12/2017
	Exercice précédent du	01/01/2016	au [31/12/2016
Les montants relatifs à l'ex	ercice précédent sont / ne sont pas 3	identiques à ceux publiés a	antérieurement	
Nombre total de pages dépobjet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2 6.20, 7, 8, 9, 10	oosées: 34 Numé .3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6			on déposées parce que sans 8.2,
	Signataire (nom et qualité)		Signata (nom et qu	

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

AUSPERT Tanguy

avenue Bois l'Evêque 49, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Fonction: Administrateur

BARBEAUX-DEFLORENNE Cécile

Rue du Chaurlis 32, 5340 Gesves, Belgique

Fonction: Administrateur

BULTOT Claude

Rue Louis bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Fonction: Administrateur

CAPPE Robert

rue des Spinettes 7, 5080 La Bruyère, Belgique

Fonction: Administrateur

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Fonction: Administrateur

COLLOT Francis

Rue de la Ferme 6, 5340 Mozet, Belgique

Fonction: Administrateur

DELHAISE Rudy

Rue de la Terre Franche 8, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

FAVRESSE Jean-Francois

Avenue Albert 1er 77, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

FOCANT Henri

Rue du commerce 60, 5590 Ciney, Belgique

Fonction: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

GOETYNCK Jean-Claude

rue de Lenny 21, 5360 Hamois, Belgique

Fonction : Administrateur

HELSON Pierre

Rue de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Fonction: Administrateur

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique Fonction : Président du Conseil d'Administration

LEBRUN Héléne

Rue Saint-Hadelin 12, 5560 Houyet, Belgique

Fonction: Administrateur

LEBRUN Michel

Rue Eugène Defraire 43, 5670 Treignes, Belgique

Fonction: Administrateur

LEBRUN Nicole

Place du Mayeur 2, 5650 Pry, Belgique

Fonction: Administrateur

LETURCQ Fabrice

Allée des Ramiers 11, 5170 Profondeville, Belgique

Fonction: Administrateur

MARCHAL Marcelin

Rue du Moulin 3, 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction: Administrateur

MARIAGE Antoine

Rue du vieux Tribunal 2, boîte 10, 5370 Havelange, Belgique

Fonction: Administrateur

MASSINON Vincent

Rue Albert Marchal 2, 5575 Gedinne, Belgique

Fonction: Administrateur

MEUTER Bernard

Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MOINET Olivier

Route de Hesbaye 307, 5310 Boneffe, Belgique

Fonction: Administrateur

MONTY Jacques

Rue de la Croisette 14, 5670 Olloy-sur-Viroin, Belgique

Fonction: Administrateur

MOREAU Pierre

Rue de la Genette 76, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction: Administrateur

MOERMAN Brigitte

Rue de la Motte 23, 5140 Tongrinne, Belgique

Fonction: Administrateur

NAVAUX Albert

Rue de la Thyria 5, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Fonction: Administrateur

NENNEN JEAN-JOSEPH

Rue des Gaux 103, 5541 Hastière-par-Delà, Belgique

Fonction: Administrateur

NIHOUL Jean-Claude

rue de la Victoire 25, 5380 Fernelmont, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

PIROT Christian

rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Fonction: Administrateur

PLUME Francois

Rue Georges Deprez 13, 5060 Sambreville, Belgique

Fonction: Administrateur

SEUMOIS François

Rue Francois Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

FALLON, CHAINIAUX, CLUDTS, GARNY & C° REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Mandat: 01/01/2016- 31/12/2018

Représenté par :

1. RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

, Numéro de membre : A01931

N°	0257744044		C 2.2
----	------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels --ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, d	ile Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	197.476.465	200.607.738
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	6.4 /			
Immobilisations financières	6.5.1	28	197.476.465	200.607.738
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	182.758.927	186.426.718
Participations		282	182.758.927	186.426.718
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	14.717.538	14.181.020
Actions et parts		284	14.717.538	14.181.020
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

N°

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	41.350.893	32.320.484
Créances à plus d'un an		29	842.793	247.790
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	842.793	247.790
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	707.834	658.072
Créances commerciales		40	2.460	3.316
Autres créances		41	705.374	654.756
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	35.145.252	29.244.716
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	35.145.252	29.244.716
Valeurs disponibles		54/58	4.654.716	2.113.656
Comptes de régularisation	6.6	490/1	298	56.250
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	238.827.358	232.928.222

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	133.519.478	127.273.112
Capital	6.7.1	10	6.604	6.604
Capital souscrit		100	19.296	19.296
Capital non appelé ⁴		101	12.692	12.692
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	118.474.187	119.261.989
Réserve légale		130	1.905	1.905
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	118.472.282	119.260.084
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	15.038.687	8.004.519
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

 $^{^{5}\,}$ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTEO		47/40	105.307.880	105.655.110
DETTES		17/49	105.507.660	103.033.110
Dettes à plus d'un an	6.9	17	88.287.540	91.994.391
Dettes financières		170/4	88.287.540	91.994.391
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	88.287.540	91.994.391
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	17.020.340	13.660.719
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	11.772.463	8.102.876
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	58.762	371.088
Fournisseurs		440/4	58.762	371.088
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	4.882	3.307
Impôts		450/3	4.882	3.307
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	5.184.233	5.183.448
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	238.827.358	232.928.222

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	782.171	712.403
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	780.270	712.403
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.901	
Coût des ventes et des prestations		60/66A 60	522.517	863.447
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	408.603	752.101
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	113.914	111.346
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	259.654	-151.044

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	15.431.724	10.165.250
Produits financiers récurrents		75	14.895.206	10.165.250
Produits des immobilisations financières		750	14.873.452	10.029.995
Produits des actifs circulants		751	3.358	116.557
Autres produits financiers	6.11	752/9	18.396	18.698
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	536.518	
Charges financières	6.11	65/66B	2.504.500	3.391.377
Charges financières récurrentes		65	2.504.500	2.347.409
Charges des dettes		650	2.503.765	2.345.357
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	735	2.052
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		1.043.968
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	13.186.878	6.622.829
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	13.186.878	6.622.829
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	13.186.878	6.622.829

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-) Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-) Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)
Prélèvements sur les capitaux propres
sur le capital et les primes d'émission
Affectations aux capitaux propres
au capital et aux primes d'émission
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)
Intervention d'associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération du capital
Administrateurs ou gérants
Employés
Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	21.191.397	12.330.940
(9905)	13.186.878	6.622.829
14P	8.004.519	5.708.111
791/2	787.803	2.669.497
791		
792	787.803	2.669.497
691/2		
691		
6920		
6921		
(14)	15.038.687	8.004.519
794		
694/7	6.940.513	6.995.918
694	6.940.513	6.995.918
695		
696		
697		

N°

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxx	186.426.718
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	5.926.209	
Cessions et retraits	8372	9.594.000	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	182.758.927	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		-	
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542	-	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	182.758.927	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		
	$\overline{}$		

N°

N° 0257744044 C 6.5.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles					
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	N	directem	nent	par les filiales	Comptes		Code devise	Capitaux propres	Résultat net
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devise		(+) 0	f (-)
ORES ASSETS SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0543.696.579	Parts sociales A Gaz secteur com	22.792	0,00	0,00	31/12/2016	EUR	1.692.741.349	92.776.527	
	Parts sociales A Gaz secteur Nam	1.467.506	0,00	0,00					
	Parts bénéficiaires R Electricité	435.911	0,00	0,00					
	Parts bénéficiaires R Gaz	73.500	0,00	0,00					
	Parts sociales A Electricité secteur com	159.687	0,00	0,00					
	Parts sociales A Gaz secteur com	22.792	0,00	0,00					

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	35.145.252	29.244.716
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	35.145.252	29.244.716
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant	importa	nt	
Produits financier acquis			299

N°	0257744044		C 6.7.1
----	------------	--	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice	
Capital souscrit au terme de l'exercice	

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	19.296
(100)	19.296	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital Catégories d'actions

- Parts de capital A
- Parts de capital B

Actions nominatives Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	19.046	768
	250	10
8702	XXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Communes

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101) 8712	12.692 XXXXXXXXXXXXXX	xxxxxxxxxxxx
	12.692	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

0257744044 (
1 0 0

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	
		1

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR		
DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	11.772.463
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	11.772.463
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	11.772.463
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	48.647.136
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	48.647.136
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	48.647.136
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	39.640.405
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	39.640.405
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	39.640.405
		00.0-10.100

N°

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
DETITIES ON THE COMPRISOR GAME TO THE PERSON OF THE PERSON		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	36.198.804
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	36.198.804
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	36.198.804
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
•		
	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	4.882
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		l

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

9076

9077

N°	0257744044	C 6.9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Province near pancions of obligations similaires			
Provisions pour pensions et obligations similaires	005		
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		369
Autres	641/8	113.914	110.977
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Produits divers (W4W,)		18.396	18.698
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Charges diverses - Frais bancaires		734	2.052

N° 0257744044 C 6.12

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	538.419	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.901	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.901	
Produits financiers non récurrents	(76B)	536.518	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	536.518	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		1.043.968
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		1.043.968
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		1.043.968
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)	6691		

Nr. 0257744044 C 6.13

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT
Impôts sur le résultat de l'exercice
Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs
Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
comptes, et le bénéfice taxable estimé
comptes, et le bénéfice taxable estimé Dépenses non admises
comptes, et le bénéfice taxable estimé Dépenses non admises Intérêts notionnels : pas de déductgion appliquée

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	2.633
	12.652.993
	-536.517

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice		

Sources de latences fiscales
Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Codes	Exercice
9141 9142	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte
A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise
Montants retenus à charge de tiers, au titre de
Précompte professionnel
Précompte mobilier

Ventilation des latences passives

Со	des	Exercice	Exercice précédent		
91	45				
91	46		3.486		
91	47	35.560	30.919		
91	48				
1					

Ν°	0257744044		C 6.14
----	------------	--	--------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	1.802.557
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	957.686
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	844.871
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

N°	0257744044			C 6.14
DBO	ITS ET ENGAGEMENTS H	IOPS BII AN		
DKO	IIS ET ENGAGEMENTS F	IORS BILAN		
	,			Exercice
ENGA PRES	GEMENTS RESULTANT DE GAI TATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	RANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU		
				Exercice
MON	ANI, NATURE ET FORME DES	LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
		ENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFI	T DU PE	RSONNEL OU DES
	EANTS			
Desci	iption succincte			
Mesu	res prises pour en couvrir la cha	arge		
			Code	Exercice
PENS	IONS DONT LE SERVICE INCOM	MBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME	0000	2,0.000
		ultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Ва	ases et méthodes de cette estimat	ion		
				Exercice
		ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE e bilan ou le compte de résultats	Ī	
	, , , ,			
				Exercice
	GEMENTS D'ACHAT OU DE VE ENTE OU D'ACHAT	NTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPT	IONS	
NATU	RE, OBJECTIF COMMERCIAL E	T CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON		Exercice
INSC	RITES AU BILAN			
la me		antages découlant de ces opérations soient significatifs et da es ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la	115	
Jiludl	ion illianoiere de la SUCIELE			
				Exercice
AUTR	ES DROITS ET ENGAGEMENTS	HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)		Lxeroice

N° 0257744044 C 6.15

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

,	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N°	0257744044	C 6.15
Ν°	0257744044	C

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	182.758.927	186.426.718
Participations	9262	182.758.927	186.426.718
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉ	ES EFFECTUÉ	ES DANS DES C	CONDITIONS A	AUTRES C	QUE
CELLES DU MARCHÉ					

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

N° 0257744044
25//44044

Codes

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9501 9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	93.100
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	5.445
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	6.569
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

0257744044		C 6.1	18.1	ı
	0257744044	0257744044	0257744044 C 6.	0257744044 C 6.18.1

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidé ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes -annuels sont intégrés par consolidation *

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

^{*} Biffer la mention inutile.

^{*} Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N° 0257744044 C 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion.

Avenue Sergent Vrithoff, 2

B-5000 NAMUR

Tél.: +32(0)81/71 71 71 Fax: +32(0)81/71 71 00

Info@bep.be www.bep.be

i defin

Editeur responsable: Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vrithoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2018 982 007